

RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIERE – AEGN

Une rencontre a été organisée le 6 mai 2025 dans les locaux de la STEP avec Messieurs Georges Python, Mme Laura Casalderrey, et les trois membres de la Commission financière.

Lors de cette séance, Mme Casalderrey et M. Python ont répondu à satisfaction et en détail aux questions de Messieurs Sébastien Clivaz, Jacques Crausaz et moi-même concernant les comptes 2024. Les derniers ajustements liés à la nouvelle présentation de MCH2 ont été finalisés.

Nous remercions Mme Casalderrey, M. Python et l'ensemble du Comité pour tout le travail effectué.

Les comptes susceptibles de poser question ont été expliqués dans le message reçu du Comité. Toute question complémentaire de la part des membres de la Commission financière, a reçu une réponse satisfaisante.

Comptes de résultat 2024 :

- Le compte de résultat 2024 présente un bénéfice de 92'869.21 CHF par rapport au budget présenté, et aux participations des communes demandées.
- Des travaux urgents ont dû être réalisés en janvier 2025, suite à la casse du collecteur au niveau de la branche du Gibloux, dont le coût non encore définitif a été estimé à 150'000.- CHF.
Lors de cette casse, la Commission financière a été dûment informée le 22 janvier 2025 des faits, travaux et coût à prévoir, lors d'une séance organisée par Messieurs Python et Pasquier, responsable de l'exploitation, ainsi qu'en présence de Nicolas Losey.
- C'est pourquoi, le Comité de direction ^{demandé} à l'assemblée des délégués de verser l'excédent des revenus du compte de résultats, soit 92'869.21 CHF, au capital non affecté de l'Association (résultats reportés). La Commission financière a accepté cette proposition et vous recommande de faire de même. Dans son message, les tableaux des pages 9 et 10 du Rapport aux comptes 2024, renseignent très bien chaque commune de ses participations à la dette bancaire, aux intérêts et amortissements, ainsi qu'aux résultats cumulés.

Compte d'investissement 2024 :

- Concernant la réfection du collecteur de la Neirigue, seuls 48'318.69 CHF ont été dépensés à fin 2024, sur le budget de 250'000.- CHF :

Immobilisations au 31.12.2024 :

- La Commission financière constate également que le montant des immobilisations corporelles du patrimoine administratif s'élèvent à 4'090'601.09 CHF dont 2'648'108.90 CHF pour les installations techniques.

Bilan au 31.12.2024 :

Le capital propre au 1^{er} janvier 2024 s'élevait à 860'497.35 CHF. Il était constitué des différents résultats annuels précédents. Au 31.12.2024, il s'élève à 790'629.79 CHF.

Les différents types de patrimoine se répartissent en :

- Financier 456'978.96 CHF
- Administratif : 4'090'601.09 CHF

Le réviseur aux comptes, atteste également que, conformément aux dispositions légales cantonales, le système de contrôle interne (SCI), initié en 2023, existe comme défini selon les prescriptions de l'organe directeur.

Selon tous ces éléments, la Commission financière recommande à l'assemblée d'approuver :

- L'attribution du résultat au capital non affecté, en raison des travaux urgents et importants qui ont dû être effectués en janvier 2025.
- les comptes 2024, tels que présentés, avec le bénéfice de 92'869.21 CHF

Fait à Autigny, le 22 mai 2025

La Commission financière de l'AEGN,

Sébastien Clivaz

Jacques Crausaz

Dominique Haller Sobritz.

